Docusign Envelope ID: 670ECB51-D037-45E6-9908-E6C450F9F780

Seconde Œuvre
Société par actions simplifiée au capital de 15.000 euros
Siège social : 6, rue Louis Vuitton – 92600 Asnières-sur-Seine
980 058 481 RCS Nanterre
(la « **Société** »)

PROCES VERBAL DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES
EN DATE DU 26 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février,

(1) **La société Groupe DS**, société par actions simplifiée, dont le siège social est sis 38, rue de Berri – 75008 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 930 690 987, représentée par son Président, la société ILANA, elle-même représentée par son Président, la Société PATRIMOINE ET VALEUR, elle-même représentée par son président, Monsieur Daniel Mamane ;

(2) **Madame Cécile Colas**, née le 5 janvier 1990 à Pontoise (95), demeurant 6, rue Louis Vuitton – 92600 Asnières-sur-Seine ;

ensemble (les « **Associés** »), ont pris les décisions décrites ci-dessous.

Les Associés rappellent que la société Groupe DS a acquis ce jour 51% du capital social et des droits de vote de la Société par voie de cession de titres (l' « **Opération** ») aux termes du protocole de cession et de garantie conclu en date de ce jour entre Madame Cécile Colas et Madame Gwendoline Eveillard, en qualité de Vendeurs, et la société Groupe DS, en qualité d'Acquéreur (le « **Protocole de Cession et de Garantie** »).

Dans le cadre de l'Opération, il est notamment convenu la démission de Madame Cécile Colas de ses fonctions de président de la Société (le « **Président** »), la nomination de la société ILANA, en qualité de nouveau président et la nomination de Madame Cécile Colas en qualité de directrice générale.

Pour sûreté et garantie de toutes sommes dues en principal, commissions, frais et accessoires, intérêts, pénalités de retard et indemnité conventionnelle au titre du Protocole de Cession et de Garantie, Madame Cécile Colas est notamment appelé à consentir, au profit de la société Groupe DS, un nantissement pari passu de la totalité des titres de la Société qu'elle détient (ci-après, le « **Nantissement** ») visé dans l'acte de nantissement de comptes de titres financiers (l' « **Acte de Nantissement de Comptes de Titres Financiers** »).

Les Associés constatent que les documents suivants ont été mis à leur disposition préalablement aux présentes décisions :

- la lettre de démission du Président de la Société,
- le Protocole de Cession et de Garantie figurant en **Annexe 1** des présentes,
- un exemplaire des statuts actuels de la Société (les « **Statuts** »), et le projet des statuts refondus de la Société (les « **Nouveaux Statuts** ») figurant en **Annexe 2** des présentes,
- l'Acte de Nantissement de Comptes de Titres Financiers.

Docusign Envelope ID: 670ECB51-D037-45E6-9908-E6C450F9F780

Dans ce cadre, les Associés ont pris les décisions sur l'ordre du jour suivant :

1. Prise d'acte de la démission du Président de la Société ; nomination de la société Groupe DS en qualité de nouveau Président de la Société et fixation de son éventuelle rémunération ;

2. Nomination de Madame Cécile Colas en qualité de nouvelle Directrice Générale de la Société et fixation de son éventuelle rémunération ;

3. Modification de la dénomination sociale de la Société et modification corrélative des statuts ;

4. Transfert du siège social de la Société et modification corrélative des statuts ;

5. Modification des dates de clôture de l'exercice social et modification corrélative des statuts ;

6. Refonte globale des statuts de la Société ;

7. Autorisation donnée, en tant que de besoin, pour le nantissement de la totalité des actions détenus par Madame Cécile Colas, représentant 49% du capital de la Société, et la cession desdites actions en cas de réalisation du nantissement ;

8. Pouvoir pour formalités.

Première décision

Les Associés, après avoir pris connaissance de la lettre de démission de Madame Cécile Colas de ses fonctions de Président de la Société,

prennent acte de la démission de Madame Cécile Colas, et

décident de nommer en remplacement en qualité de nouveau Président de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée :

- **La société ILANA**, société par actions simplifiée, dont le siège social est sis 13-15 rue Taitbout – 75009 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 878 725 035 ;

Laquelle déclare accepter les fonctions qui lui sont confiées et précise n'être frappée par aucune mesure ni incompatibilité susceptible de lui interdire d'exercer ladite fonction au sein de la Société.

La société Groupe DS exercera les pouvoirs de Président conformément aux dispositions légales, règlementaires, statutaires et extrastatutaires.

Il est précisé que le Président percevra une rémunération annuelle de 15.000 € au titre de l'exercice de ses fonctions.

Le Président aura par ailleurs le droit au remboursement des frais de déplacement exposés pour le compte de la Société, sur présentation de justificatifs.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Deuxième décision

Les Associés,

décident de nommer en qualité de Directrice Générale de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée :

Docusign Envelope ID: 670ECB51-D037-45E6-9908-E6C450F9F780

- **Madame Cécile Colas**, née le 5 janvier 1990 à Pontoise (95), demeurant 6, rue Louis Vuitton – 92600 Asnières-sur-Seine ;

Laquelle déclare accepter les fonctions qui lui sont confiées et précise n'être frappée par aucune mesure ni incompatibilité susceptible de lui interdire d'exercer ladite fonction au sein de la Société.

Madame Cécile Colas exercera les pouvoirs de Directrice Générale conformément aux dispositions légales, règlementaires, statutaires et extrastatutaires.

Il est précisé que la Directrice Générale ne percevra une rémunération brute annuelle de 60.000 euros au titre de l'exercice de ses fonctions et se bénéficiera d'un véhicule de fonction.

La Directrice Générale aura par ailleurs le droit au remboursement des frais de déplacement exposés pour le compte de la Société, sur présentation de justificatifs.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Troisième décision

Les Associés,

décident, à compter de ce jour, de modifier la dénomination sociale de la Société comme suit :

« **ABCD REMAKE** »

En conséquence de ce qui précède, les Associés,

décident de modifier le premier paragraphe de l'article 3 des statuts de la Société qui est désormais rédigé comme suit :

« *La dénomination de la Société est* : **ABCD REMAKE** ».

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Quatrième décision

Les Associés,

décident, à compter de ce jour, de transférer le siège social de la Société du 6, rue Louis Vuitton – 92600 Asnières-sur-Seine, au 4-6, rue des Carriers Italiens – 91350 Grigny.

En conséquence de ce qui précède, les Associés,

décident de modifier le premier paragraphe de l'article 4 des statuts de la Société qui est désormais rédigé comme suit :

« *Le siège social est fixé* : 4-6, rue des Carriers Italiens – 91350 Grigny. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Docusign Envelope ID: 670ECB51-D037-45E6-9908-E6C450F9F780

Cinquième décision

Les Associés,

décident, à compter de ce jour, de modifier les dates de l'exercice social de la Société qui sera désormais fixé du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

La durée de l'exercice en cours courra donc jusqu'au 31 décembre 2026 et aura donc une durée de 15 mois.

En conséquence de ce qui précède, les Associés,

décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui est désormais rédigé comme suit :

« *Chaque exercice social a une durée d'une année, qui commence le 1er janvier et finit le 31 décembre.* »

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Sixième décision

Les Associés, après avoir pris connaissance du projet de Nouveaux Statuts et en conséquence de l'adoption des décisions qui précèdent et de la réalisation de l'Opération,

décident de procéder à la refonte globale des statuts et de remplacer les statuts actuels de la Société par les Nouveaux Statuts figurant en Annexe aux présentes décisions.

adoptent en conséquence article par article, puis dans son ensemble, le texte des Nouveaux Statuts figurant en Annexe des présentes.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Septième décision

Les Associés, après avoir pris connaissance du projet d'Acte de Nantissement de Comptes de Titres Financiers,

autorisent, en tant que de besoin, (i) le nantissement de la totalité des actions détenus par Madame Cécile Colas, représentant 49% du capital de la Société au profit de la société Groupe DS, en garantie du paiement et du remboursement de toutes sommes dues au titre du Protocole de Cession et de Garantie, et (ii) la cession des actions au profit de la société Groupe DS en cas de réalisation du nantissement,

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Huitième décision

Les Associés donnent tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal des présentes délibérations pour faire toutes déclarations et remplir toutes formalités d'enregistrement, dépôt, publicité ou autres.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Docusign Envelope ID: 670ECB51-D037-45E6-9908-E6C450F9F780

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les Associés, le nouveau Président de la Société et la Directrice Générale.

Conformément aux articles 1367 et 1368 du Code civil, les présentes pourront être signées par voie électronique, y compris par l'apposition d'une signature électronique générée par DocuSign, Closd ou par tout autre service équivalent, et reconnait que cette signature électronique aura la même valeur légale qu'une signature manuscrite.

DocuSigned by:
252EBC2A3FE9405...

La société Groupe DS
Représentée par son Président
La société ILANA
Elle-même représentée par son Président
La société PATRIMOINE ET VALEUR
Elle-même représentée par son Président
Monsieur Daniel Mamane

DocuSigned by:
Colas Cécile
60C1702B5963421...

Madame Cécile Colas

Bon pour acceptation des fonctions de Directrice Générale de la Société

DocuSigned by:
Colas Cécile
60C1702B5963421...

La Directrice Générale*
Madame Cécile Colas

*Signature précédée de la mention « *Bon pour acceptation des fonctions de Directrice Générale de la Société* »

Bon pour acceptation des fonctions de Président de la Société

DocuSigned by:
252EBC2A3FE9405...

Le Président*
La société ILANA
Représentée par son Président
La société PATRIMOINE et VALEURS
Elle-même représentée par son Président
Monsieur Daniel Mamane

*Signature précédée de la mention « *Bon pour acceptation des fonctions de Président de la Société* »

Docusign Envelope ID: 670ECB51-D037-45E6-9908-E6C450F9F780

Annexe 1
Protocole de Cession et de Garantie

Docusign Envelope ID: 670ECB51-D037-45E6-9908-E6C450F9F780

Annexe 2
Nouveaux Statuts